

QUATRE RESIDENCES-MISSIONS

« Arts vivants - Arts visuels - Lecture publique - Enseignement artistique »

En direction d'artistes ou collectifs d'artistes en vue de 4 résidences-missions menées en faveur des habitants de CŒUR d'ESSONNE AGGLOMERATION prenant place dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) pour l'année 2018-2019 sur la thématique suivante : **L'ALTERITE**

APPEL A CANDIDATURE

Cadre de la résidence-mission

Cœur d'Essonne Agglomération a engagé en 2017 pour trois ans un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et l'Académie de Versailles par la signature d'un Contrat Local d'Éducation Artistique, en partenariat avec le département de l'Essonne.

Dans ce cadre, quatre résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2018-2019. Portées par les équipements culturels de Cœur d'Essonne Agglomération (Pôle Enseignement Artistique - Réseau des conservatoires, Réseau des Médiathèques, Théâtre Brétigny, CAC Brétigny), les résidence-missions sont menées en faveur des habitants du territoire et plus particulièrement de la jeunesse, à partir d'un réseau d'établissements scolaires, d'associations et de structures culturelles, sociales, socioculturelles, économiques et éducatives de Cœur d'Essonne Agglomération.

Définition du territoire

Cœur d'Essonne Agglomération est située au sud de Paris et en plein cœur du département de l'Essonne et formée de 21 communes : Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Brétigny-sur-Orge, Egly, Fleury-Merogis, Guibeville, la Norville, le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, sur une superficie de 132 km², comptant 202.823 habitants.

Elle constitue un territoire équilibré entre « ville et campagne » structuré autour de la vallée de l'Orge et de la ligne C du RER.

Cœur d'Essonne Agglomération dispose de multiples compétences (le développement économique, l'emploi, le logement, les transports) et notamment la gestion d'équipements culturels et sportifs : avec 13 médiathèques communautaires (auxquelles s'ajoutent 7 médiathèques municipales intégrées dans un réseau commun), 4 équipements culturels communautaires (Le CAC Brétigny, centre d'art contemporain, Le Théâtre Brétigny – scène conventionnée, le théâtre de l'Arlequin et l'Espace Marcel Carné, théâtre et cinéma), 3 conservatoires communautaires.

La politique culturelle de l'agglomération s'appuie sur les équipements culturels organisés en pôles, ceux-ci sont naturellement désignés comme coordonnateurs des résidences dans leurs champs d'intervention respectifs (Lecture publique, Conservatoires, Arts visuels, Spectacle vivant).

Définition de la résidence-mission

> Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle par des actions territoriales en faveur des habitants des villes de Cœur d'Essonne Agglomération (en particulier des jeunes et des enfants, et au-delà, de leurs familles, dans leurs différents temps), dans une démarche participative et immersive.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre en résonance avec le projet global de la résidence-mission.

L'enjeu principal de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec les bénéficiaires, dans une logique de collaboration ou de co-création, sans obligation de production d'œuvre.

Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, l'artiste-résident ou le collectif d'artistes donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Ces actions doivent permettre à un grand nombre de bénéficiaires, jeunes, enfants et adultes, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident ou du collectif d'artistes.

A l'école, ces actions doivent s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, articulant temps d'enseignements et hors temps d'enseignements, et contribuer ainsi à leur réussite.

L'artiste-résident ou le collectif d'artistes s'appuie sur des équipements culturels référents, définit avec les partenaires du territoire un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié (espaces publics, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, établissements scolaires...).

> Objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Cœur d'Essonne Agglomération d'appréhender les arts et la culture par la rencontre avec des artistes ;
- Encourager et accompagner la pratique et l'expression artistique individuelle et collective des habitants, en particulier celle des jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes) ;
- Développer l'esprit critique, la compréhension des enjeux de société, le partage des connaissances et la transversalité des champs artistiques ;
- Favoriser l'ouverture aux autres et le vivre ensemble par l'intermédiaire de rencontres intergénérationnelles, de croisements inter-structures ou tout autre forme de rencontre
- Favoriser la réussite des élèves par une démarche de projet interdisciplinaire en appui sur la pratique artistique et la pratique culturelle, au cœur du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- S'adresser à des publics nouveaux et/ou en dehors de contextes captifs. Croiser et élargir les publics. Une attention particulière sera portée aux habitants éloignés de

l'offre culturelle, aux établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire et aux quartiers relevant de la politique de la ville.

Le socle commun des quatre résidences-missions sera la notion d'**Altérité** dans sa compréhension la plus large.

Chaque champ esthétique convoqué (littérature et arts du langage, arts visuels, spectacle vivant, musique et chants...) fournit une ample matière pour étudier le rapport à l'autre et ses représentations et nourrir ainsi des modalités de partage, de rencontre et de transmission.

> **Déroulement**

La résidence se décompose en deux étapes :

- *une période d'appropriation* du territoire d'une durée d'un mois fractionné ;
- *une période de réalisation* du projet d'une durée de trois mois continus ou discontinus.

Durant *la période d'appropriation*, l'artiste ou le collectif d'artistes résident co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Pour cela, il rencontre les partenaires potentiels de la résidence, leur présente son travail et sa démarche artistique. Ces derniers sont invités à présenter leur quotidien et leurs publics.

L'artiste ou le collectif d'artistes résident conçoit également, avec les porteurs de projet, la diffusion de son œuvre disponible sur le territoire. Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

En ouverture de ce mois d'appropriation, pour les publics scolaires, l'Éducation nationale invitera les Inspecteurs de l'Éducation nationale, les Conseillers Pédagogiques de circonscriptions, les chefs d'établissements et les référents cultures à une réunion ou les porteurs du CLEA présenteront les artistes ou les collectifs d'artistes sélectionnés, ce qui facilitera la co-construction des projets par les artistes et les équipes pédagogiques.

A l'issue du mois d'appropriation, un temps de formation et de sensibilisation conduit par les artistes ou les collectifs d'artistes et réunissant les enseignants et les autres acteurs des structures impliquées sera proposé.

La *période de réalisation* du projet dure trois mois continus, ou discontinus, répartis sur cinq mois maximum. Durant cette étape, se co-réalisent les actions menées avec les bénéficiaires, dans un souci de cohérence et de synergie sur l'ensemble du territoire concerné.

Une restitution finale, rassemblant tous les participants, leur famille et entourage témoigne de la résidence-mission, du geste artistique transmis aux différents groupes impliqués. Ce temps fait l'objet d'une co-construction entre l'artiste ou le collectif d'artistes et l'équipement culturel référent.

> **Des équipements culturels référents**

En lien avec son projet global, l'artiste ou le collectif d'artistes résident sera accompagné par un équipement culturel du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (Cf. annexes 1, 2, 3 et 4).

Ces équipements référents, coordonnateurs des résidences-missions sont des lieux ressources pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les bénéficiaires.

Ils doivent pouvoir diffuser des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement, stimuler et accueillir l'expression des habitants.

Les équipements référents des quatre résidences-missions sont :

Le Théâtre Brétigny

- (cf. présentation en annexe 1)

Le CAC Brétigny

- (cf présentation en annexe 2)

Le Réseau des Médiathèques de Cœur Essonne Agglomération – Lecture Publique

- (cf présentation en annexe 3)

Les conservatoires - Enseignements artistiques

- (cf présentation en annexe 4)

Mise en œuvre des résidences-missions

> Période et durée des résidences-missions

La période de résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

Résidence-mission Théâtre Brétigny :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence entre janvier et juin 2019
-

Résidence-mission CAC Brétigny :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence entre janvier et juillet 2019
-

Résidence-mission Lecture Publique :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et juillet 2019
-

Résidence-mission Enseignements Artistiques :

- un mois d'appropriation du territoire entre octobre et décembre 2018 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence, entre janvier et juillet 2019

> Conditions financières et moyens mis à disposition

Chacun des quatre artistes ou collectifs d'artistes sélectionnés bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident ou du collectif d'artistes, existante et disponible, seront étudiés sur la base d'un budget prévisionnel, validé par la Direction culture de l'agglomération.

Deux emplois de médiation sont dédiés, dans les équipements, au suivi des résidences-missions.

Chacun des artistes retenus doit être autonome dans ses déplacements. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

Les conditions d'hébergement seront examinées au cas par cas, selon les nécessités.

> Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Direction culture de l'agglomération et de chaque artiste accueilli sera signé avant le début de chacune des résidences.

Accompagnement et pilotage des résidences-missions

Le Réseau des Médiathèques – Lecture publique, le Pôle Enseignement Artistique, le Théâtre Brétigny et le CAC Brétigny ont été désignés pour être les coordonnateurs de ces résidences-missions.

Au sein de chaque équipement, un coordinateur a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques et assure la mise en œuvre du plan de communication, à travers la promotion et la valorisation de chaque résidence-mission.

Un comité de pilotage a en charge la sélection de quatre artistes ou collectifs d'artistes, la bonne mise en œuvre et le suivi général des résidences-missions. Il rassemble un élu concerné, des représentants de la direction de la culture, de la direction de l'action sociale et de la direction du développement économique de Cœur d'Essonne Agglomération, les responsables des équipements référents, un ou plusieurs représentants de la DRAC Île-de-France, du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Éducation Nationale (la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant, un conseiller DAAC en fonction des domaines artistiques concernés, la chargée de mission EAC à la DSDEN de l'Essonne, un Inspecteur de l'Éducation nationale ou son représentant).

Modalités de candidatures

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché quatre artistes ou collectif d'artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine, une expérience significative dans le domaine de la co-création ou de la médiation avec le public.

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Leurs recherches et leurs productions peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants l'équipement culturel référent :

- arts vivants pour le Théâtre Brétigny
- arts visuels/art contemporain pour le CAC Brétigny
- un dialogue entre les collections et toute forme d'expressions artistiques pour le Réseau des médiathèques – lecture publique
- un dialogue entre le projet pédagogique des conservatoires et les disciplines artistiques enseignées (théâtre, musique et danse) pour le pôle Enseignements artistiques

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae mettant notamment en valeur des expériences de médiation, de rapport aux publics ;
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste et de sa production existante ;
- une lettre de motivation ;
- une note d'intention présentant les premières orientations artistiques du projet proposé, se fondant sur la thématique de l'Altérité et les particularités du territoire, en lien avec l'équipement culturel référent dédié à la résidence-mission pour laquelle l'artiste candidate ;
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence ;
- un compte-rendu détaillé d'une action déjà conduite avec des publics.

Les artistes candidat(e)s doivent être détenteurs(trices) du permis de conduire et disposer d'un véhicule.

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (format PDF exclusivement) et en un seul document.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à adresser pour au plus tard le 30 avril 2018 par envoi électronique ou postal aux adresses suivantes :

Théâtre Brétigny

A l'attention de Sophie Mugnier
Rue Henri Douard
91220 Brétigny-sur-Orge
coord@theatre-bretigny.fr

CAC Brétigny

A l'attention de Céline Poulin
Rue Henri Douard
91220 Brétigny-sur-Orge
m.prigent@cacbretigny.com

Réseau des médiathèques – Lecture publique

A l'attention de Cécilia Thébault et Corentin Fourmond
Cœur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex
Cécilia Thébault : 01 69 72 18 33 et c.thebault@coeuressonne.fr
Corentin Fourmond : 01 69 25 37 36 et c.fourmond@coeuressonne.fr

Pôle Enseignement artistique

A l'attention de Mathias Dinot et Corentin Fourmond
Cœur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex
Mathias DINOT : 01 69 72 13 69 et M.DINOT@coeuressonne.fr
Corentin FOURMOND : 01 69 25 37 36 et c.fourmond@coeuressonne.fr

Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le 30 mai 2018.

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Les candidats retenus devront présenter leur projet lors d'une réunion à destination des partenaires du territoire le **7 juin 2018**.

Pour plus d'informations :

Pour le Théâtre Brétigny

Catherine Carrau, secrétaire générale du
Théâtre / Joëlle Saintagne, assistante de
direction
Tél. : 01 60 85 29 90 / 01 60 85 20 86
Courriel : coord@theatre-bretigny.fr /
pro@theatre-bretigny.fr

Pour le CAC Brétigny

Léa Lecourt, médiatrice culturelle
Tél. : 01.60.85.20.76
Courriel : l.lecourt@coeuressonne.fr

Pour la Lecture Publique

Cécilia Thébault, Coordinatrice de l'action
culturelle du réseau des médiathèques /
Corentin Fourmond, médiateur culturel
Tél. : 01 69 72 18 33 et 01 69 25 37 36
Courriel : c.thebault@coeuressonne.fr et
c.fourmond@coeuressonne.fr

Pour le pôle Enseignement Artistique

Mathias Dinot, Responsable du Pôle
Enseignement Artistique et Corentin
Fourmond, médiateur culturel
Tél. : 01 69 72 13 69 et 01 69 25 37 36
Courriel : M.DINOT@coeuressonne.fr et
c.fourmond@coeuressonne.fr

ANNEXE 1 : THEATRE BRETAGNE

1. Présentation de l'équipement

Le Théâtre - scène conventionnée d'intérêt national art & création est un équipement de Cœur d'Essonne Agglomération doté d'une salle de spectacle de 537 places et d'une petite salle de répétition.

Le Théâtre promeut la découverte des créations contemporaines transdisciplinaires.

Sa programmation s'organise en 3 cycles thématiques proposant aux spectateurs un parcours de points de vues et d'expériences ainsi que des soirées conviviales associant spectacles, débats, apéros sonores, ateliers participatifs, goûters-philos, expositions thématiques, rencontres inédites ...

Intitulé Dedans/ Dehors, son projet se distingue par une saison aussi riche dans ses murs qu'en dehors, explorant des lieux aussi singuliers qu'une forêt, une chocolaterie, ou une usine, un château ou un RER.

Inscrit dans une agglomération de 200 000 habitants, le théâtre s'adresse à tous les habitants dans un département caractérisé par un nord urbain et un sud rural.

2. Lien entre la résidence et le projet artistique

Le Théâtre Bretagne se caractérise par un projet culturel volontariste en direction des habitants de Cœur d'Essonne Agglomération. Il repose sur une adresse à un public large et divers avec une attention particulière en direction de la jeunesse mais aussi en direction des publics dits éloignés

La programmation multiplie les propositions qui intègrent les principes de co-créations, les projets immersifs et impliquant une participation du public.

La question de l'Autre est au cœur du projet tant par la manière de concevoir la saison en articulant problématiques sociétales et enjeux artistiques que par la démarche qui préside à la politique de développement des publics. En ce sens, les principes du CLEA trouvent de larges échos et de fortes résonances avec le projet artistique et culturel du Théâtre.

3. Attendus spécifiques de la résidence Arts vivants

Thématique : l'être ou l'avoir

Shakespeare posait la question d'être ou ne pas être. L'argent pose celle d'avoir ou ne pas avoir. Dans un monde où 1% de la population mondiale possède plus de patrimoine que les 99% restants, peut-on tenter de renverser les valeurs ? Etre riche est-il toujours synonyme d'argent ? Est-on plus riche que son voisin si l'on possède plus ? L'argent est-il la dernière chose qui nous relie aux autres ? Bref, de quoi sommes-nous réellement riches ?

A partir de ces questionnements, les attendus spécifiques concernant l'artiste ou la compagnie sont :

- un artiste ou une compagnie qui place l'autre et la rencontre au cœur d'une démarche artistique
- un artiste ou une compagnie qui s'inscrit dans le champ de la création théâtrale jeune public et capable de s'adresser à des publics divers,
- un artiste ou une compagnie dont la recherche et la production s'intéresse aux collectes de récits et aux écrits contemporains,
- un artiste ou une compagnie qui atteste d'une pratique confirmée de la médiation, de la sensibilisation et de la relation aux publics en particulier aux publics jeunes et éloignés.
- un artiste ou une compagnie dont les œuvres pourront se déployer dans des lieux non conventionnels du territoire

ANNEXE 2 : CAC BRÉTIGNY

1. Présentation de l'équipement

Nanti d'un espace d'exposition en forme de passage, la porosité existante du CAC Brétigny avec son environnement est un axe historique fort de son projet. Le CAC Brétigny développe une programmation qui fait des artistes et des publics de véritables usagers et qui positionne le centre d'art en lieu de vie du territoire. Il a pour mission d'être un lieu de production et de diffusion de l'art contemporain à destination de tous les publics au travers d'expositions, de rendez-vous, d'événements, d'éditions et d'actions de médiation. Il présente l'art contemporain dans toute sa diversité et au croisement avec d'autres disciplines (artisanat, sciences humaines, cinéma, etc.). Le projet se déploie non seulement au sein du centre d'art mais aussi directement avec et chez les partenaires (associations, établissements scolaires, établissements culturels et sociaux...), dans l'espace public et avec les habitants.

Le CAC Brétigny est un équipement de Cœur d'Essonne Agglomération. Il reçoit les soutiens du Ministère de la Culture et de la Communication — DRAC Île-de-France, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne, avec la complicité de la ville de Brétigny-sur-Orge. Il est membre des réseaux d.c.a et TRAM.

2. Lien entre la résidence et le centre d'art

Le thème partagé des résidence-missions, l'altérité, et le cadre des résidences-missions résonnent avec le projet général du centre d'art. Le projet du CAC Brétigny se distingue en effet par l'investissement des pratiques amateurs et des partenaires dans des projets en co-création et par la diffusion de l'art hors des espaces dédiés. Sa programmation se caractérise aussi par son soutien aux artistes et chercheurs pour la production de formes artistiques innovantes, le mélange des époques et des disciplines ainsi que pour son ouverture à différentes esthétiques.

Le CAC Brétigny pose la recherche du savoir du côté de l'autre, que celui-ci soit compris comme une entité, un groupe ou un champ disciplinaire. Quand Barthes écrit «Martiens», dans ses Mythologies, il est atterré par la façon dont son époque envisage la vie sur Mars. Les terriens s'approprient la planète en y projetant leurs propres coutumes et croyances. Fondant la vie martienne sur le mythe de l'identique, du double, ils refusent une remise en cause de leur logique habituelle par l'intrusion d'une véritable altérité. Car la rencontre avec l'altérité entraîne avant tout l'interrogation de sa propre identité et ainsi l'apparition de l'autre en soi. C'est pourquoi, comme le dit Barthes, l'altérité est le concept le plus antipathique au « bon sens ». Elle entraîne la remise en question des prérequis, des facilités de penser, elle permet alors une véritable construction du savoir.

3. Attendus spécifiques de la résidence-mission Arts Visuels

Il est attendu de l'artiste ou du collectif d'artistes en résidence que son projet se construise à partir des ressources du territoire. La pratique de l'enquête sur le territoire ou du collectage de données (historiques, géographiques, culturelles, sociales, événementielles...) auprès et avec les habitants et acteurs du territoire sera donc privilégiée. Les formes de cette collecte de données peuvent en être très variées (photographies, dessins, sons, gestes, notations, retranscriptions, discussions, données scientifiques,...) et donner lieu à des formes artistiques tout aussi diverses. Il s'agit surtout d'impliquer les ressources et savoir-faire du territoire dans la construction du projet.

Pistes de recherches possibles :

- éléments patrimoniaux, culturels ou industriels remarquables (l'histoire de la psychiatrie sur le territoire, les carrières de Cheptainville, le château de Morsang-sur-Orge, l'ancienne tuilerie de Breuillet...);
- évolutions urbaines, sociales et culturelles de l'agglomération;
- ressources techniques (artisans locaux, club de danse ou chorale...)

Ces pistes sont données à titre d'exemples, l'appel est ouvert à tous types d'ancrage territorial. La recherche et l'exploration de ces pistes se feront durant la période d'appropriation.

ANNEXE 3 : LECTURE PUBLIQUE

1. Présentation des équipements

Le réseau des médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération compte 20 médiathèques, dont 13 médiathèques communautaires (14 à partir de novembre 2018) et 7 médiathèques municipales.

Les médiathèques proposent gratuitement différents services et offrent une programmation culturelle variée (ateliers, conférences, rencontres, lectures, spectacles, concerts, projections etc.).

Leurs missions principales sont de rendre accessible au plus grand nombre leurs collections et services, la Culture dans son ensemble (artistique, scientifique etc.), de permettre d'accéder à l'information, de sensibiliser les publics aux nouvelles pratiques et technologies, d'accompagner la citoyenneté et de toucher les différents publics (petite enfance, jeunesse, adultes, publics empêchés etc).

La programmation annuelle repose sur des temps forts que sont la Fête de la science (en octobre), Les semaines du Numérique (en novembre), le Salon du Livre Jeunesse (en mars) et le Festival de la Petite enfance (en mai).

2. Lien entre la résidence et les médiathèques

Cœur d'Essonne Agglomération constitue un nouveau territoire au cœur duquel les habitants expérimentent un nouveau vivre ensemble. Dans ce paysage, la rencontre avec l'autre prend différentes formes au sein des médiathèques du réseau de Cœur d'Essonne Agglomération.

Dans un contexte général où se questionne le vivre ensemble, les médiathèques réinvestissent leur rôle de lieu de la citoyenneté et de sociabilité au sein de la « Cité » et leur place de « 3ème lieu » de vie après la maison et le travail. La diversité des publics et la pluridisciplinarité des collections et des actions menées font émerger la notion de « l'autre » comme essentielle. « L'autre » est au cœur des préoccupations des bibliothécaires.

Comment accueillir l'autre ? Comment aller de l'un à l'autre ? Quelle place laisser à l'autre ? Une première réponse : le dialogue. Mais quel dialogue possible au cœur des médiathèques ?

3. Attendus spécifiques de la résidence-mission en lecture publique

L'altérité et la rencontre avec l'autre seront déclinées dans les médiathèques autour de la notion de « passage », et sous toute forme d'expression artistique (musique, arts graphiques et numériques, conte, danse,...).

Que ce soit le passage d'une frontière, passage d'un espace à un autre, comme par exemple dans le cas des migrations, ou la conversion qui accompagne le passage d'une forme à une autre, comme pour le langage, le passage est l'endroit du franchissement et de la transformation. Il est également celui de la transmission d'information d'une personne à une autre, dans l'idée d'entendre et de se faire entendre.

D'un conte de tradition orale en texte écrit, d'un texte en lecture, d'un roman en pièce de théâtre, d'un album en application numérique,... ces « passages » s'entendent d'une forme artistique à une autre, mais également d'un support à un autre (de l'oral au papier, du papier au numérique,...).

Par ailleurs, les collections numériques se développent dans les médiathèques. Elles accompagnent le développement du rapport à l'immatériel de façon plus général.

Cette résidence vise :

- à interroger la médiathèque en prenant en compte le contexte spécifique du lieu et du territoire.
- à proposer des actions en direction de publics différents (de la maternelle aux publics éloignés, en situation de handicap etc.), ciblés selon les actions et les structures. Ces actions ou gestes artistiques pouvant se dérouler dans les médiathèques ou bien dans leurs structures partenaires (IME, centres sociaux, établissements scolaires, structures culturelles du territoire, Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, etc.).
- à renforcer les liens entre les médiathèques qui constituent ce nouveau territoire.

ANNEXE 4 : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1. Présentation des équipements

Le Pôle Enseignement artistique compte trois conservatoires répartis sur trois communes au sud du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

Ils proposent des cours de musique, danse et théâtre dès 4 ans. Leurs équipes pédagogiques organisent chaque année des projets d'envergure, et ou communs.

Les conservatoires communautaires de Cœur d'Essonne Agglomération ont pour vocation de contribuer à la sensibilisation et à l'éducation artistique de chacun. Un enseignement riche et varié est dispensé par une équipe pédagogique professionnelle diplômée de qualité, conduisant ainsi à une pratique amateur autonome. Cet enseignement est organisé conformément aux principes fondamentaux des schémas d'orientation pédagogique élaborés par le Ministère de la Culture et de la Communication.

2. Lien entre la résidence et les conservatoires

Le pôle enseignement artistique cherche à développer la démocratisation des conservatoires en dédramatisant l'apprentissage de la musique, du théâtre et de la danse. Il s'agit de faire accéder au plus grand nombre, de tout âge, en situation de handicap, à l'immense variété des disciplines artistiques enseignées. L'ambition est de donner le goût de la pratique artistique, d'ouvrir la curiosité, d'oser la fréquentation des lieux et des événements culturels. Contribuer à réduire ainsi, durablement, les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Cette ouverture contribuera à intégrer dans le réseau des conservatoires de Cœur d'Essonne Agglomération les treize équipements d'enseignements artistiques du territoire municipaux ou associatifs.

3. Attendus spécifiques de la résidence-mission aux équipements d'enseignements artistiques

La thématique globale de « l'altérité » sera déclinée dans les conservatoires autour de la notion de la rencontre avec l'autre et plus précisément, dans les disciplines propres aux conservatoires, autour du rythme.

Le rythme dans toutes ses formes d'expression : le rythme des mots, ponctué par la musique ou la voix ou la prononciation, en vers ou en prose, ou bien le rythme des sons, qui mélangerait musique et chant, ou encore le rythme du mouvement, qui mettrait en scène le corps mais aussi les musiciens avec leurs instruments ou les comédiens avec les décors...

Les ateliers devront s'organiser pendant les cours collectifs des conservatoires et ou lors de parcours culturels dans différents lieux du territoire et permettre l'accessibilité au public éloigné tant physiquement que culturellement de se rapprocher des conservatoires, et désacraliser le site.

Dans cette perspective, le pôle enseignement artistique recherche un collectif d'artistes pluridisciplinaires s'intéressant aux trois disciplines que sont la musique, le théâtre et la danse autour du thème « le rythme ».

Cette résidence vise à renforcer les liens entre les conservatoires situés sur le territoire, mais surtout l'accession pour tous aux enseignements artistiques.

*« Un élève n'est pas un vase qu'on remplit mais un feu qu'on allume »
Montaigne*